

Reproduction for private use compensation: three new media impacted as from October 1, 2007

New rules related to the compensation for reproduction for private use are in force since October 1, 2007. As from this date, shall also be impacted by the compensation:

- memory cards;
- USB keys;
- external hard disks.

Those media are added to those which were already subject to the compensation: audio tapes, 3'1/2 discs, videotapes, minidisks, digital audio, video or hybrid media (CD, DVD-R, DVD-RW and DVD-RAM), MP3 and MP4 players and some devices with an integrated hard disc (home Hi-Fi systems, decoders, videotape recorders, digital recorders, television sets).

Fees are available in the form of schedules. The complex calculation method considers criteria such as the usual behaviour of users in terms of private copying depending on the kind of work, the media, the compression capacities, the technical attributes of the media. As an example, the compensation amounts to 23 cents for a USB key of 1 Gb, and to 6,44 euro for an external hard disc of 160 Gb.

Despite of those precautions, the debate on the compensation for private copying remains alive: shall the compensation be replaced by another solution, as it was considered during parliamentary discussions, or shall it carry on its extension pursuing to technological progress? For the moment, it is said that video games platforms are next to be subject to this compensation. To be continued...

If you would like more guidance or details about the French regulations in this domain, please contact Sabine Lipovetsky or Fabrice Perbost (Partners in Technology / Intellectual Property / Commercial / Media Department) at slipovetsky@kahnlaw.com or fperbost@kahnlaw.com.

About Kahn & Associés :

Founded 1988, Kahn & Associés is an independent law firm with a team of highly skilled lawyers who have a wide range of training and expertise enabling it to advise clients in France and internationally, for their business law needs.

The firm's clients are French companies and multinational businesses primarily from the US, but also from all over Europe and Israel. Most clients are highly innovative businesses which are in the following industry sectors: information technology, telecom, Internet, medias, luxury industry and life science.

Rémunération pour copie privée : trois nouveaux supports concernés depuis le 1er octobre 2007

De nouvelles règles relatives à la rémunération de la copie privée sont entrées en vigueur le 1er octobre 2007. Désormais, sont aussi concernés par la rémunération pour la copie privée :

- les cartes mémoires ;
- les clés USB ;
- les disques durs externes.

Ces supports s'ajoutent à ceux déjà visés par la réglementation : cassettes audio, disquettes 3'1/2, cassettes VHS, minidisks, supports audio, vidéo ou hybrides numériques (CD, DVD-R, DVD-RW et DVD-RAM), baladeurs MP3 et MP4 et certains appareils dotés d'un disque dur intégré (appareils Hi-Fi de salon, décodeurs, magnétoscopes, enregistreurs numériques, téléviseurs).

Les tarifs sont disponibles sous forme de tableaux. Le mode de calcul, complexe, prend en compte des critères comme les pratiques du public en matière de copie privée selon le type d'œuvre et de support, les possibilités de compression, les caractéristiques techniques du support. A titre d'exemple, la rémunération s'élève à 23 centimes d'euros pour une clé USB de 1 Go, et à 6,44 euros pour un disque dur externe de 160 Go.

En dépit de ces précautions, le débat sur la rémunération pour copie privée n'est pas clos. Ce système sera-t-il remplacé par un autre comme il l'a été envisagé lors de débats parlementaires, ou continuera-t-il à étendre son spectre au rythme des avancées technologiques ? Pour le moment la rumeur court que les consoles de jeux seraient les prochains supports à y être soumis. A suivre...

Pour plus d'informations sur ces matières, n'hésitez pas à contacter Sabine Lipovetsky ou Fabrice Perbost (Associés au sein du Département Technologies / Propriété Intellectuelle / Commercial / Media) aux adresses suivantes : slipovetsky@kahnlaw.com ou fperbost@kahnlaw.com.

À propos du Cabinet Kahn & Associés :

Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Kahn & Associés s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles).

Les clients du cabinet sont des sociétés multinationales situées notamment aux Etats-Unis, en Europe et en Israël, et des sociétés françaises intervenant principalement dans les secteurs des technologies de l'information, de l'Internet, des télécoms, des médias, de l'industrie du luxe et des sciences de la vie.

You have the right to access or correct your personal data, you may also oppose the processing of your personal data or demand removal of your personal data from our data base (according to article 38 of the French law «Informatique et Libertés» n° 78-17 dated January 6, 1978 amended). To exercise such right, please send an e-mail to info@kahnlaw.com. Data controller: Kahn & Associés, SELARL. Purpose of the processing: management of Kahn & Associés Newsletters.

Vous avez le droit d'accéder ou de corriger vos données personnelles ; vous pouvez également vous opposer à l'usage de vos données personnelles ou demander que ces données soient retirées de notre base de données (article 38 de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 amendée). Pour exercer ce droit, nous vous prions d'adresser un courriel à l'adresse info@kahnlaw.com. Contrôleur des données : Kahn & Associés, SELARL. Usage de vos données : gestion des Newsletters de Kahn & Associés.